

Conduire l'entretien professionnel

La loi du 5 mars 2014 a créé un **entretien professionnel** consacré aux « perspectives d'évolution professionnelle » du salarié en termes de « qualification et d'emploi » et un nouvel accord s'est substitué à celui sur l'Entretien Annuel d'Activités et de Développement.

L'entretien professionnel est à la fois un acte de management au service de l'identification et de la gestion des compétences, dans une logique de professionnalisation des salariés, tout en s'inscrivant dans la prise en compte des souhaits d'évolution professionnelle du salarié.

Pour quel public ?

Chef d'établissement, cadres intermédiaires.

Objectifs

- Intégrer les obligations issues de la loi sur la formation professionnelle de 2014
- Professionnaliser la conduite des entretiens professionnels
- Maîtriser les dispositifs de professionnalisation et de formation
- S'entraîner à conduire des entretiens professionnels
- Assurer le suivi des entretiens professionnels

Contenus

- Les points clés de la loi sur la formation de 2014
- Les enjeux et les spécificités de l'entretien professionnel
- L'accompagnement du salarié dans la clarification de son projet professionnel
- L'identification des besoins du salarié et la traduction en action de formation
- Le pilotage et les différentes étapes de l'entretien professionnel
- Les règles de communication pour une entretien efficace
- Les dispositifs de professionnalisation et leurs caractéristiques

Financements

- OPCALIA Département Enseignement Privé
- Fonds propres de l'établissement
- Fonds personnels

Lieu

ARES
65 rue Voltaire—93100 MONTREUIL

Dates et coût

Date : 12 et 13 mars et 14 mai 2018

Coût : 450€

Renseignements

Carole LUCAS
Carole.lucas@ares.asso.fr
06 47 80 52 22